



Préfecture
Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales
Bureau du droit de l'environnement

AVIS d'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 13 janvier 2017, une enquête publique de 30 jours consécutifs, **du jeudi 9 février 2017 au vendredi 10 mars 2017** inclus, est ouverte à la mairie de l'Isle-Jourdain, sur la demande formulée par la société SAS Terra Campana représentée par son président, en vue d'obtenir l'autorisation unique, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014, concernant la création de la ZAC Porterie-Barcellone sur la commune de L'Isle-Jourdain.

Le dossier présenté à l'appui de cette demande, comportant notamment, un document d'incidences environnementales, une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 31 mai 2012 et l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale du 07 décembre 2016, est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr /rubrique Actualités /Enquêtes Publiques/AOEP – avis d'ouverture d'enquête publique).

Ce dossier est déposé, sur support papier, mais aussi tenu à la disposition du public sur un poste informatique, accessible au public, à la mairie de l'Isle-Jourdain. Celui-ci peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public peut formuler ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête sur le registre ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de l'Isle-Jourdain, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ; par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de l'Isle-Jourdain ; par courriel, à l'adresse suivante : pref-zac-porterie-barcellone@gers.gouv.fr

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête de la commune de l'Isle-Jourdain, siège de l'enquête publique, dès réception et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionné **après le 10 mars 2017**, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Madame Valérie ANGELÉ, ingénieur qualité, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Pau et Madame Marie-Hélène LAVAISSIERE, urbaniste a été désignée en qualité de suppléant.

Madame Valérie ANGELÉ assure une permanence à la mairie de l'Isle-Jourdain, pour recevoir les observations du public, les :

- jeudi 9 février 2017 : de 09h00 à 12h00
- samedi 25 février 2017 : de 09h30 à 12h30
- vendredi 10 mars 2017 : de 14h30 à 17h30.

Toute personne intéressée peut demander des informations relatives à cette demande auprès de la SAS TERRA CAMPANA responsable du projet, dont le siège social se trouve 29, Bd Gabriel Koenigs 31027 TOULOUSE cedex 3 (Tél. 05 61 57 49 40 – 05 62 73 51 80), ou à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement et peut, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la mairie de l'Isle-Jourdain, à la préfecture du Gers ou sur le site internet de la préfecture du Gers www.gers.gouv.fr – rubrique Politiques Publiques/Environnement/Gestion de l'Eau/Rapports, décisions et arrêtés pris dans le domaine de l'eau dans le Gers.

La décision qui sera prise par le préfet à l'issue de la procédure sera une autorisation unique au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014, assortie de prescriptions ou un refus.

13 JAN. 2017

Pour le préfet et par délégation,
la directrice des libertés publiques et des collectivités locales,


Nicole PITTALUGA